

# Accompagnement et soutien à la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers

BPI France

L'AAP « Accompagnement et soutien à la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers » est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Santé Numérique »

## OBJECTIFS

Il a pour objectif de mettre en place et renforcer un réseau d'entrepôts de données de santé (EDS) hospitaliers permettant de fédérer l'écosystème public et privé de la recherche et de l'innovation.

# LES DÉCRYPTAGES APPELS À PROJET

## PROJETS ATTENDUS

### Repondront aux objectifs :

- de **fonctionnement** : expl : Résoudre les problématiques organisationnelles et opérationnelles
- **financier et économique** : expl valoriser le potentiel de réutilisations des données sur le plan scientifique et économique
- **technologique**, les attendus sont de : expl : Viser la conformité des EDS aux standards d'interopérabilité
- **de mise en commun des démarches et mutualisations**, les attendus sont de : expl : valoriser les démarches communes engagées entre plusieurs établissements d'un consortium
- **de performance environnementale et de l'impact sociétal**, les attendus sont de : expl : faire la démonstration d'une réelle prise en compte de la transition écologique

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS CRITÈRES D'ÉVALUATION

- être porté par un établissement de santé public ou privé, ou un groupement de Coopération Sanitaire (GCS).
- déposer seul ou en consortium, dans la limite de 6 partenaires chef de file compris
- se dérouler sur une durée comprise entre 12 et 40 mois
- présenter une assiette de dépenses minimale de 500 000 euros
- être cofinancé par le, ou les, bénéficiaire(s)

- comporter un volet de constitution et/ou consolidation d'un ou plusieurs EDS dans un délai de 40 mois
- montrer leur capacité à aboutir à des cas d'usage de l'EDS en incluant au moins 3 projets de recherche et d'innovation

## FINANCEMENT

subvention dans la limite de 65% des coûts complets

## DÉLAI DE RÉPONSE

12 avril 2023

## CONTACT

[dgos-pf5@sante.gouv.fr](mailto:dgos-pf5@sante.gouv.fr)

>>> Découvrir l'AAP <<<